



Date et heure de la séance : 11 septembre 2023

Nom	Prénom	Qualité
VALDENNAIRE	Sylviane	Présidente de la séance
VERBAERE	Ludovic	1 ^{er} adjoint présent
LAMBOLEY	Claude	2 ^{ème} adjoint présent
GENEY	Jean-Michel	3 ^{ème} adjoint présent et Secrétaire de séance
CLAUDEL	Hubert	Conseiller municipal ABSENT Pouvoir à M. VERBAERE Ludovic
DAVAL	Jean-Luc	Conseiller municipal ABSENT Pouvoir à M. LAMBOLEY Claude
GALMICHE	Daniel	Conseiller municipal présent
PEREAUX	Laurence	Conseillère municipale présente
MORITZ	Marie Hélène	Conseillère municipale présente
LAMBERT	Myriam	Conseillère municipale présente
HELLE	Evelyne	Conseillère municipale ABSENTE Pouvoir à M. GENEY Jean-Michel

Quorum :

Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 8 présents et 3 absents ayant donné pouvoir

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Délibération 4-2023/09/077 : Accord d'adhésion de la Communauté de Communes des Mille Etangs au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne (SMAL)
- Délibération 4-2023/09/078 : Bail entre la commune de Haut du Them – Château Lambert et TDF.
- Délibération 4-2023/09/079 : Dénomination des voies et numérotation des maisons de Haut du Them – Château Lambert.
- Délibération 4-2023/09/080 : Décision Modificative au budget communal.
- Délibération 4-2023/09/081 : Transfert de la compétence "chaufferie bois et réseau de chaleur" de la commune de Frotey les Vesoul au SIED 70.
- Délibération 4-2023/09/082 : Transfert de la compétence "chaufferie bois et réseau de chaleur" de la commune de Favorney au SIED 70.
- Délibération 4-2023/09/083 : Transfert de la compétence "chaufferie bois et réseau de chaleur" de la commune de Lure au SIED 70.
- Délibération 4-2023/09/084 : Charte de partenariat – Grand site du massif du ballon des Vosges.

Questions diverses

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées

1. Délibération 4-2023/09/077 : Accord d'adhésion de la Communauté de Communes des Mille Etangs au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne (SMAL) :

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Présentation du projet de délibération, des statuts du SMAL et de la fiche d'impact.

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – néant

2. Délibération 4-2023/09/078 : Bail entre la commune de Haut du Them – Château Lambert et TDF :

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Proposition de bail par TDF et lecture du projet de délibération.

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – néant

3. Délibération 4-2023/09/079 : Dénomination des voies et numérotation des maisons de Haut du Them – Château Lambert :

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Explication suite à demande des impôts – listing des adresses et numéros – projet de délibération.

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – néant

4. Délibération 4-2023/09/080 : Décision Modificative au budget communal :

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Demande de la Conseillère des Décideurs Locaux de faire cette DM pour mettre le véhicule communal dans l'inventaire.

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – néant

5. Délibération 4-2023/09/081 : Transfert de la compétence "chaufferie bois et réseau de chaleur" de la commune de Frotey les Vesoul au SIED 70 :

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Délibération 1 du SIED 70 et projet de délibération.

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – néant

6. Délibération 4-2023/09/082 : Transfert de la compétence "chaufferie bois et réseau de chaleur" de la commune de Faverney au SIED 70 :

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Délibération 2 du SIED 70 et projet de délibération.

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – néant

7. Délibération 4-2023/09/083 : Transfert de la compétence "chaufferie bois et réseau de chaleur" de la commune de Lure au SIED 70 :

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Délibération 3 du SIED 70 et projet de délibération.

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – néant

8. Délibération 4-2023/09/084 : Charte de partenariat – Grand site du massif du ballon des Vosges :

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : projet de délibération et charte

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – abstention : 1 Contre : 0 et Pour 10

Teneur des discussions – néant

Adhésion à la fondation 30 millions d'amis

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Proposition de convention et conditions

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – pas de vote – le conseil demande d'étudier d'autres possibilités pour la stérilisation des chats

Teneur des discussions – néant

Teneur des discussions au cours de la séance

La fête patronale du 14 août 2023 s'est bien passée.

Le conseil des jeunes est annulé au vu du peu de candidats.

La cabane à livres : le matériel est acheté, il n'y a plus qu'à la réaliser.

Le Broyeur végétal : 25 OUI et 5 NON : Poursuite du dossier.

Mme le Maire informe que les prochaines portes ouvertes de la France Service de Haut du Them – Château Lambert seront du 6 au 14 octobre 2023 – les invitations – le programme et les affiches vont être diffusés prochainement

« Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. « L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. »

Le Maire

Sylviane VALDENNAIRE



La secrétaire de séance

Jean-Michel GENEY